

Saint-Brieuc, le mercredi 31 janvier 2018

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

ALERTE SOCIALE SNUipp-FSU en date du 26 janvier 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION

Secrétariat
général

1.- Les motifs ayant conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève.

Rentrée 2018 : Dotation départementale de carte scolaire de – 19 postes dans le 1^{er} degré public.

Craintes du SNU-IPP22 d'incidences sur :

- « Les effectifs par classe
- L'accueil des élèves de moins de 3 ans
- Le remplacement
- L'intégrité des RASED
- La pérennité des postes « plus de maîtres que de classes »
- L'accès à la formation continue
- La mise en place des CP dédoublés. »

2.- Conditions de déroulement de la négociation.

Audience à la direction académique fixée le lundi 29 janvier 2018 à 15h00.
Présence de M. Chiarelli et M. Constant, SNUipp-FSU 22 reçus par M. Malenfant, SG DSDEN et M. Bariller, IENA.

3.- Positions finales des parties à la négociation : points d'accord et de désaccord.

Points de désaccord :

- Réévaluation de la dotation départementale pour tendre vers un taux d'encadrement comparable à la moyenne des pays de l'OCDE
- Moins de 25 élèves dans l'ensemble des classes du département des Côtes d'Armor hors éducation prioritaire et moins de 20 en éducation prioritaire

Points d'accord :

- Vigilance sur le traitement des écoles en REP, en QPV et les petites écoles en zone rurale isolée
- Accompagnement des filières bilingues en extension puis ouverture de nouvelles filières.

M. MALENFANT
Secrétaire général DSDEN 22

M. BARILLER
IENA 22

M. CHIARELLI
SNUipp-FSU22

M. CONSTANT
SNUipp-FSU22

